

**Déclaration du comité éthique  
lors des états généraux de l'IFAT le 17 mai 2009**

« le Comité d'éthique, en tant qu'organe institutionnel, estime de sa responsabilité, , en cette période de crise, d'attirer l'attention, de l'association dans son ensemble afin qu'elle examine sérieusement les fonctionnements qui pourraient être assimilés à des comportements de type sectaire, c'est-à-dire qui entraveraient la circulation de l'information, s'opposeraient à la transparence, ceux qui encourageraient une forme de dépendance, ou ceux qui s'apparenteraient à un fonctionnement non respectueux d'égalité entre les membres quelle que soit leur qualification. Notre demande est renforcée par l'annonce de la publication du rapport de la Mivilude du 19 mai 2009 qui doit insister sur les dérives sectaires dans les pratiques de la psychothérapie ».